



Le conseil d'administration de l'AGRIA a fait l'objet d'une consultation écrite par courriel du 23 décembre au 31 décembre 2025 afin de recueillir son avis sur 2 points.

Représentants de la parité "administrations"

Administration	Représentant
Préfecture	Loïc CHEOUX-DAMAS (sgc-direction@dordogne.gouv.fr)
Conseil départemental	Anne CLAVERIE, Séverine PAUL
DDT	Christophe LEYSSENNE (ddt-directeur@dordogne.gouv.fr)
DDETSPP	Vincent COUSIN (ddetspp-direction@dordogne.gouv.fr)
DD ARS	Didier COUTEAUD (ars-dd24-direction@ars.sante.fr)
Chambre d'agriculture	accueil@dordogne.chambagri.fr
ENEDIS	Laurent BOURREAU
DDFiP	David DESHAYES-SURCIN (ddfip24.pilotageressources@dgfip.finances.gouv.fr)

Représentants de la parité "usagers"

Titulaire
Gaëtan BRIZARD (Conseil Dep)
Sylvie CELERIER (DDETSPP)
Benilde HUGON (Chambre d'Agri)
Kevine MELADE-PICHARDIE (DDFiP)
Valérie NAVARRO (DDETSPP)
Gillian PARIES (DDETSPP)
Boris VOIRY (DDETSPP)

Commission de surveillance

Eric DELHOUTE (DDFiP) – président de la commission

Tous ces membres ont reçu un courrier le 23/12/2025 à 12 h 05 ayant pour objet : « Demande d'avis du Conseil d'administration de l'AGRIA – réponses attendues sur 2 points pour le 31/12/2025 au plus tard »

1/ Augmentation du tarif d'admission de 0,10 €/repas afin de suivre l'actualisation des prix contractualisés avec le prestataire API Restauration

Exposé : « Conformément à l'engagement pris avec API Restauration, les prix (admission et produits alimentaires) sont actualisés annuellement en fonction de 2 indices :
– l'indice des prix à la consommation – Base 2015 – Ensemble des ménages – France – Nomenclature Coicop : 11.1 – Restaurants, cafés et établissements similaires (1763783) pour l'admission

- l'indice des prix à la consommation – Base 2015 – Ensemble des ménages – France métropolitaine – Nomenclature Coicop : 01.1 – Produits alimentaires (1763868) pour les repas
Le second indice a faiblement évolué au cours de l'année écoulée (+ 0,58 %) aussi, à compter du 1^{er} janvier prochain, les tarifs des composants des repas (entrées, plats, desserts, boissons...) ne changent pas ou augmentent d'1 ou 2 centimes.

Il en est différemment pour les admissions pour lesquelles l'indice augmente de 2,12 %, ce qui va conduire API Restauration à facturer chaque passage en caisse à 3,75 €/repas à compter du 1^{er} janvier prochain (contre 3,67 €/repas actuellement). Ce tarif est à mettre en regard de l'admission que l'AGRIA appelle auprès de ses sociétaires, agents des administrations de tutelle, de 3,70 €/repas.

Afin de conserver la bonne santé financière de l'association, il est proposé d'augmenter de 0,10 €/repas les tarifs d'admission auprès des convives, ce qui porte à 3,80 €/repas le prix de l'admission pour les convives des administrations de tutelle ne payant pas par titres restaurant et 5,10 €/repas pour les autres convives, à compter du 1^{er} janvier 2026.

Rendez-vous est pris après l'arrêt des comptes de 2025 (deuxième trimestre 2026) si une augmentation plus importante est nécessaire. »

Résultats des votes :

Administrations de tutelle : 4 avis favorables (DDT, DDETSPP, Préfecture, ENEDIS)

Administration coordinatrice : avis favorable (DDFiP)

Membres élus : 2 avis favorables (K. MELADE PICHARDIE, B. VOIRY)

Commission de surveillance : avis favorable (E. DELHOUTE)

Aucun avis défavorable

=> L'augmentation de tarif est validée, la caisse sera paramétrée en conséquence avant le 05/01/2026.

2/ Poursuite de la participation de l'AGRIA au futur accord cadre coordonné par le Conseil départemental pour la collecte en vue du traitement des déchets.

Exposé : « le Conseil départemental propose aux membres du marché actuel dont l'AGRIA fait partie de continuer sa mission de coordination, en vu d'un futur accord cadre a bon de commande de 2 ans, renouvelable une fois, à compter de juillet 2026. »

Résultats des votes :

Administrations de tutelle : 4 avis favorables (DDT, DDETSPP, Préfecture, ENEDIS)

Administration coordinatrice : avis favorable (DDFiP)

Membres élus : 2 avis favorables (K. MELADE PICHARDIE, B. VOIRY)

Commission de surveillance : avis favorable (E. DELHOUTE)

Aucun avis défavorable

=> L'AGRIA participera au futur accord cadre coordonné par le Conseil départemental pour la collecte en vue du traitement des déchets à compter de juillet 2026.

Périgueux, le 05/01/2026

Le président du conseil d'administration



Loïc CHEOUX-DAMAS